



## **REVUE DE PRESSE DU 23/02/2017**

- 1- Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) envisage de lancer, à partir de 2018, des crédits conformes à la charia, a indiqué mercredi à Alger son P-dg, Omar Boudieb. "C'est une volonté des autorités publiques de mettre en place, à travers les banques, des produits financiers islamiques permettant aux clients désireux de bénéficier de ce type de prestations de trouver une réponse à leur demande", a précisé M. Boudieb à la presse en marge d'une cérémonie de signature d'une convention avec le groupe Sovac.
  
- 2- Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) et la société Sovac-production ont signé mercredi à Alger un accord pour l'acquisition, par les particuliers, des véhicules de marques Volkswagen, Seat et Skoda fabriqués localement par Sovac. La convention a été signée par le P-dg de CPA, Omar Boudieb, et celui de groupe Sovac, Mourad Oulmi. En vertu de cet accord, le CPA va accorder des crédits qui peuvent atteindre jusqu'à 90% du prix des véhicules fabriqués par Sovac dans la limite de trois (3) millions de dinars sachant que l'apport personnel de l'emprunteur doit être de 10% au minimum, a précisé M. Boudieb.
  
- 3- Le Directeur général des Douanes, M. Kadour Bentahar, et son homologue sud-coréen, M. Hong Uk Chun, ont convenu mercredi à Séoul de renforcer la coopération entre les institutions douanières des deux pays, a indiqué la Direction générale des douanes dans un communiqué. En visite à la tête d'une délégation douanière depuis lundi dernier à Séoul à l'invitation de son homologue sud-coréen, M. Bentahar a exposé à ce dernier les grandes lignes de la stratégie de modernisation des douanes algériennes, en mettant l'accent sur le projet de conception du nouveau système d'information.
  
- 4- Les prix moyens de détail de produits alimentaires de large consommation ont connu une tendance haussière en 2016, les augmentations les plus significatives ayant touché les produits d'épicerie et les fruits, a appris l'APS auprès du ministère du Commerce. Ces hausses ont ainsi touché les prix des légumes secs et ceux de produits d'épicerie comme les pois chiches dont le prix moyen a flambé à 240 DA/kg en 2016 contre 165 DA/kg en 2015 (+46%), les lentilles à 190 DA/kg contre 161 DA/kg (+18%).



- 5- Plus de 14 millions d'indemnités journalières relatives aux arrêts de travail ont été remboursées en 2016 pour un montant de 17,3 milliards de DA par la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas), a indiqué mercredi le directeur des prestations à la caisse, Abdelhafid Djoghri. "Au total, 14.774.568 indemnités journalières relatives aux arrêts de travail ont été remboursées par la Cnas en 2016, représentant 17,3 milliards DA, contre 15.127.391 remboursées en 2015 avec un montant de 18 milliards DA", et ce suite aux contrôles administratifs effectués à domicile, par les agents de la Cnas, a-t-il précisé dans une déclaration à la presse.
  
- 6- Le Directeur général de l'entreprise nationale de transport ferroviaire (SNTF), Yacine Bendjaballah, a affirmé mercredi à Mascara que la société oeuvre à accroître le taux d'intégration nationale en matière d'équipements à 50% dans les prochaines années. En marge de la célébration à Mohammadia du double anniversaire de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et de la nationalisation des hydrocarbures, M. Bendjaballah a indiqué à la presse que la SNTF a réussi à atteindre un taux d'intégration nationale de 20% dans ce domaine et oeuvre à arriver à un taux de 50% dans les années à venir.
  
- 7- Les associations de 14 wilayas du littoral algérien peuvent postuler pour des projets dans le domaine de l'intégration de l'environnement et l'éducation environnementale, dans le cadre d'un projet de coopération algéro-belge, a-t-on appris mardi des initiateurs. Il s'agit du "Projet de renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement" (PRCDE), de coopération entre le ministère des Ressources en eau et de l'Environnement et l'Agence belge de développement, CTB Algérie, a indiqué Feriel Assia Selhab, assistante chargée de la société civile pour le projet (PRCDE) au niveau de la CTB Algérie.



A lire :

## **Le CPA lancera en 2018 des crédits conformes à la charia (Pdg)**

ALGER - Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) envisage de lancer, à partir de 2018, des crédits conformes à la charia, a indiqué mercredi à Alger son P-dg, Omar Boudieb.

"C'est une volonté des autorités publiques de mettre en place, à travers les banques, des produits financiers islamiques permettant aux clients désireux de bénéficier de ce type de prestations de trouver une réponse à leur demande", a précisé M. Boudieb à la presse en marge d'une cérémonie de signature d'une convention avec le groupe Sovac.

Selon M. Boudieb, la concrétisation de ce projet, sur lequel les banques publiques sont en train de travailler, va prendre plusieurs mois: "Il s'agit de produits tout à fait différents des crédits classiques. Actuellement, nous travaillons sur les aspects réglementaires et commerciaux et ceux relatifs à la gestion des risques de tels produits".

Pour la mise sur pied de ce produit financier, le CPA a commencé à organiser des cycles de formation et des séminaires et à faire appel à des bureaux d'études pour l'aider à élaborer cette catégorie de prestations financières.



**Aussi : Crédit à la consommation-véhicules: Convention entre CPA et Sovac**

ALGER- Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) et la société Sovac-production ont signé mercredi à Alger un accord pour l'acquisition, par les particuliers, des véhicules de marques Volkswagen, Seat et Skoda fabriqués localement par Sovac. La convention a été signée par le P-dg de CPA, Omar Boudieb, et celui de groupe Sovac, Mourad Oulmi.

En vertu de cet accord, le CPA va accorder des crédits qui peuvent atteindre jusqu'à 90% du prix des véhicules fabriqués par Sovac dans la limite de trois (3) millions de dinars sachant que l'apport personnel de l'emprunteur doit être de 10% au minimum, a précisé M. Boudieb. Selon lui, le financement de l'acquisition des véhicules portera sur la gamme des 4 modèles qui seront montés en Algérie à savoir Golf7 et Caddy (Volkswagen), Ibiza (Seat) et Octavia (Skoda).

Le taux d'intérêt qui sera appliqué est fixé à 8% avec une durée de remboursement variant entre 12 et 60 mois. Cette convention sera effective dès la réception des premiers véhicules de la marque allemande fabriqués localement, prévue à partir de juin prochain, a avancé le P-dg de CPA.

De son côté, M. Oulmi a fait valoir que son groupe s'était engagé avec un "partenaire financier stratégique" qu'est le CPA, et ce, dans le but de permettre aux citoyens d'acquérir des véhicules de grande marque fabriqués localement avec une qualité identique à celle des véhicules réalisés sur les sites du constructeur allemand Volkswagen.

La signature de cet accord entre le CPA et le groupe Sovac a été précédé par un autre portant sur la prise en charge par cette banque publique des besoins de financement d'investissement du projet de montage et de fabrication de véhicules Volkswagen.

Il s'agit d'un financement qui s'étalera sur plusieurs phases dont la première est destinée à la réalisation des infrastructures et l'acquisition des équipements de l'usine de montage qui sera implantée dans la zone industrielle de Sidi Khettab (Relizane) sur une assiette foncière de 150 hectares. Cette phase initiale du projet est d'un coût financier de 6,5 milliards de DA dont 5 milliards de DA seront assurés par le CPA alors que le reste sera couvert par les fonds propres de la société Sovac.

Le coût d'investissement de l'usine d'assemblage et de montage de véhicules de marques Volkswagen, Seat et Skoda est de 170 millions d'euros, dont la quasi totalité de financement sera assuré par le CPA. Il s'agit d'un investissement qui va créer 1.800 emplois directs et 3.500 emplois indirects. Avec une production qui va atteindre 12.000 véhicules en 2017, Sovac-Production prévoit d'augmenter ses capacités de production à 30.000 unités en 2018 pour arriver à 100.000 véhicules en 2022. Pour rappel, le crédit à la consommation a été réintroduit en 2015 pour les produits fabriqués en Algérie uniquement, et ce, quel que soit le taux d'intégration.

Les entreprises dont les produits sont éligibles à ce crédit sont celles qui exercent une activité de production ou de service sur le territoire national et qui produisent ou assemblent des biens destinés à la vente aux particuliers, selon le décret exécutif relatif au crédit à la consommation.